



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 12

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Lise MOREL Réglementation - Elections - Etat Civil

Objet :	Voie communale : dénomination de voie
----------------	---------------------------------------

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Un nouveau lotissement va voir le jour dans le quartier de Roche Arnaud sur les parcelles cadastrales : AV 528 / AV 529 / AV 456.

Ce nouveau lotissement comprendra 4 zones :

Zone A : 9 maisons individuelles.

Zone B : 3 bâtiments de 5 logements collectifs + un bâtiment rassemblant une micro-crèche et un logement.

Zone C : un bâtiment de 10 logements.

Zone D : 5 maisons individuelles.

il y aura au total 40 logements et une micro-crèche.

L'accès à ce lotissement se fera par une voie interne à sens unique qui débutera rue de la Roche-Arnaud en face de la rue Dubois et débouchera en amont rue de la Roche-Arnaud avant le n° 24.

Cette voie sera rétrocédée à la Ville par le promoteur en charge de la réalisation du projet.

Il est donc proposé de dénommer cette voie : « **Allée des Cimes** ».

Les habitations seront numérotées de 2 en 2 depuis le début de l'allée, pair et impair (numérotation séquentielle). Un arrêté municipal de numérotation sera établi ultérieurement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Environnement - Qualité de Vie du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE

La dénomination : « **Allée des Cimes** ».

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 29

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023